

# «Pas un pavillon de complaisance!»

Le Conseil national des programmes (CNP) contrôle 35 chaînes télé et radio qui diffusent sous licence luxembourgeoise. Sa mission est énorme, mais ses moyens nettement moins.

**Le CNP débordé? Un peu, oui. Aujourd'hui, le travail s'accumule et seuls deux personnes sont comptées dans les effectifs. Du coup, cette institution n'effraie pas les diffuseurs qui viennent se réfugier sous une licence luxembourgeoise pour être tranquilles. Cette réputation fait bondir les membres de cette modeste institution.**

De notre journaliste  
Geneviève Montaigu

**I**nstitution modeste, mais tâche énorme. Le Conseil national des programmes, présidé par le socialiste Tom Krieeps, contrôle toutes les chaînes radio et télé qui émettent sous licence luxembourgeoise, 35 au total. Et avec seulement deux permanents, le travail est titanesque. «Les plaintes ne sont pas si nombreuses», estime Tom Krieeps. En ce qui concerne les programmes luxembourgeois, une douzaine de plaintes parviennent au CNP dans l'année.

Or le président souligne que la surveillance et le contrôle que doit opérer l'institution méritent que l'on place davantage d'effectifs pour mener à bien ces missions. «À titre d'exemple, le Conseil de surveillance des programmes en Belgique a beaucoup moins de chaînes à contrôler et ils sont 25 personnes pour le faire», précise Carole Kickert, la responsable du CNP, un des deux permanents.

Le CNP attend une réforme de l'institution qui devient urgente. Le

projet de loi pourrait être déposé à l'automne, espère Tom Krieeps. Le président attend que l'on concède au CNP l'indépendance à laquelle il prétend, financièrement également. «Nous dépendons toujours du ministère des Communications et des Médias et ce n'est pas bon pour notre indépendance», déplore le président.

## ➤ Une réputation de laxisme

Membre du bureau exécutif représentant le Conseil national des femmes, Claude Wolf a expliqué, extraits à l'appui, le genre d'écarts que le CNP pouvait épingle. Ainsi, sur une chaîne turque qui diffuse sous licence luxembourgeoise, une marque de médicaments pour guérir le cancer est présentée comme une publicité au milieu d'un magazine de santé. «D'abord, la publicité pour les médicaments prescrits par un médecin est interdite dans notre législation, rappelle Claude Wolf, ensuite, il y a un mélange des genres entre contenu rédactionnel et contenu publicitaire qui ne passe pas», poursuit-elle.

«C'est comme Paris Hilton dans une pose suggestive qui passe à midi sur une chaîne britannique sous licence luxembourgeoise, c'est non. Ce genre de programme peut passer à 23 h, mais pas à midi», insiste Tom Krieeps.

Voilà pour les exemples projetés hier après-midi et qui rappellent que le Luxembourg est réputé pour disposer d'une législation moins sévère qu'ailleurs. Ainsi, Claude Wolf a été horrifié d'entendre qu'une chaîne qui avait été rejetée dans son pays s'est tout naturellement tournée vers le Luxembourg pour obtenir une licence de diffusion. Le genre de commentaire qui plaide en faveur d'une réforme en profondeur du CNP, qui a besoin non seulement de son indépendance, de plus de personnels mais encore de nouveaux locaux plus spacieux. Et pour mieux se faire connaître des téléspectateurs et des auditeurs, le CNP souhaiterait que les chaînes sous licence luxembourgeoise leur indiquent où ils peuvent adresser leurs réclamations.

«Nous ne sommes pas un pavillon de complaisance», a conclu le président, qui plaide pour une réforme «et maintenant!».

## 20 ans et de bons yeux

**L**e Conseil national des programmes (CNP) fêtait hier ses 20 ans sans tralala. Il s'offre quand même un spot publicitaire qui passera sur les ondes et les écrans luxembourgeois pour rappeler qu'il ouvre l'œil pour nous. Et ce regard se fera encore plus perçant à l'avenir. Le placement de produit dans un contenu rédactionnel sera banni. Il est interdit par la directive Services des médias audiovisuels

(SVMA) qui a pas mal occupé le CNP cette année. Il veillera encore plus à la protection des mineurs et appelle de ses vœux la mise en place d'une signalétique pour tous les programmes. Et comme le Luxembourg vient d'approuver la convention des droits des handicapés, le CNP veillera à ce que tous les programmes, et pas seulement les informations, soient traduits pour les malentendants.



Photo : archives la/martine may